Case FRC 5589

MONSTRES

À DÉTRUIRE. N.° 39.

LE premier s'appelle *la ferme*; il nuit à toute la France, il eſt horrible & monſtrueux, il attaque à force ouverte, il ſaiſit tout avec ſes griffes, il a la fierté du lion & la voracité du tigre.

Le ſecond s'appelle *Thémis*, il a la figure d'une femme, il trompe par ſa douceur & ſon éloquence.

Chacun a ſon empire, ils enrichiſſent leurs ſujets aux dépens des Français.

La *ferme* eſt alliée avec d'autres Monſtres que l'on appelle *gabelle* & *octrois*; ils ſont tous horribles & puiſſants; ils ont des troupes à leur ſolde, nuit & jour ſur pied, & font impunément leurs patrouilles & leurs pillages; ils ont preſque détruit tout le commerce & les manufactures du Royaume par leurs vexations; on ne peut pas voyager ſans être aſſailli par leurs inſpections; on eſt toujours dans des craintes continuelles: pour mieux tromper, ils ne manifeſtent par leurs volontés par des arrêts publics; ils prennent des déciſions ſecretes, afin de ſurprendre les plus vigilants; ſi dans les fieres interrogations qu'ils vous font, vous vous trompez à votre déſavantage, tant pis pour vous, ils n'en reviennent jamais; ſi vous vous trompez à leur détriment, ils ne vous font point de quartier, vous êtes ruiné, déshonoré & ſouvent vous font ſubir des punitions corporelles. L'homme de bien n'eſt pas à l'abri de leur deſpotiſme; ces Monſtres vous pourſuivent par-tout, ſoit que l'on voyage

ou que l'on reſte tranquille ; ils ſont pire que des bourreaux ; ces derniers ne détruiſent que des criminels, & en petit nombre ; ces Monſtres donnent tous les jours, & à tous les moments, une mort lente à tous les Français.

Thémis, ſous une figure ſéduiſante, fait ſa cour aux grands, mépriſe le pauvre & ruine le riche ; par ſes graces, ſon éloquence & ſes protections, elle vient à bout de tout ; pour mieux tromper, elle ſe fait ſurnommer *la juſtice*.

Elle n'eſt pas ingrate envers les grands, elle les maintient paiſiblement dans leurs injuſtes poſſeſſions.

Le pauvre, quelque fondé que ſoit ſes prétentions, eſt renvoyé de tous les tribunaux ; il n'eſt pas écouté, il eſt forcé à porter le joug de l'uſurpation.

Elle ſeme la diſcorde entre les riches ; elle dit à chaque client *ſéparément* que leur plainte eſt bien fondée en principes & en raiſon, & que les prétentions de l'adverſaire ſont injuſtes ; par ſon impérieuſe éloquence, elle les force à quitter leur famille, abandonner leurs affaires, & porter dans des tribunaux éloignés leur argent ; elle les conduit par le chemin de l'eſpérance pendant des dix & vingt ans ; ſi un des deux clients s'impatiente & demande à être jugé, elle fait demander à l'autre client un renvoi : la demande eſt toujours accordée ; le renvoi a lieu juſqu'à la ruine totale des deux parties : la maſſe des frais eſt ſouvent mille fois plus conſidérable que l'objet conteſté : ſi les clients ont des immeubles, Thémis eſt au comble de ſa joie ; elle les fait ſaiſir, & le procès ne ſe termine que quand les immeubles ſont conſumés en frais ; ſi une même cauſe ſe repréſente, on fera de nouveaux frais comme ſi la cauſe étoit nouvelle & qu'elle n'eût jamais été jugée. Y a-t-il une poſſeſſion en France qui n'ait pas payé à la juſtice des ſommes plus conſidérables que ſa valeur réelle ? Voilà l'impôt territorial qu'il faut redouter ;

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

cet impôt excede vingt fois toutes les impoſitions royales réunies, il détruit l'harmonie ſociale, il enſevelit les talents, dégoûte des affaires, rend les hommes méchants, vindicatifs : telles ſont les ſuites fatales de la juſtice actuelle.

Français! jettons-nous tous aux pieds de notre bon Roi? prions-le, les larmes aux yeux, de nous débarraſſer de ſemblables Monſtres; offrons-lui de lui payer en eſpeces toutes les contributions néceſſaires.

Demandons-lui qu'il enchaine le premier Monſtre & ſes Alliés aux Frontieres du Royaume, en lui forgeant des barrieres qu'ils ne puiſſent jamais franchir.

Demandons-lui un nouveau code ſimple, clair, un jugement prompt, tel que tout le Royaume le réclame.

Demandons-lui qu'il ſoit ſtipulé dans le nouveau code, que tout client qui aura perdu ſon Procès ſera diſpenſé de payer aucun émolument à ſes mauvais Conſeillers : ce point arrêté, les Avocats, ni les Procureurs ne ſe chargeroient d'aucune mauvaiſe cauſe; ce feroit un frein aux difficultés & aux Procès.

Demandons-lui qu'il n'y ait aucune charge dans la juſtice qui ſoit vénale; que le Procureur, Avocat & Juge ne ſoit inſcrit ſur le catalogue qu'après avoir donné des preuves de ſa probité & des preuves de ſon mérite, & que le tout ſoit approuvé par l'aſſemblée Provinciale.

Demandons-lui que les membres qui compoſent la Juſtice ſoient réduits à moitié, & qu'il y ait un tribunal dans chaque Province pour juger en dernier reſſort.

Demandons-lui qu'il fixe un terme pour la durée des Procès qui ont été juſques à préſent éternels.

Demandons-lui, enfin, des tribunaux où on puiſſe juger les ſuppôts de la Juſtice, & les Juges même en cas de délit, pour les empêcher de contracter impunément des dettes.

Nos demandes ſont juſtes, elles ſeront accueillies par le meilleur des Rois. Les Monſtres ſeront détruits, les Privilèges excluſifs abolis ; on verra l'Agriculture prendre une nouvelle vie, les Manufactures s'élever de toute part, le Commerce prendre une nouvelle extenſion : plus d'émigration ; la Population s'accroîtra à vue d'œil, tout Français ſera dans l'aiſance, & payera ſans ſe gêner, avec plaiſir & reconnoiſſance, le juſte tribut équitablement reparti pour la liquidation & l'entretien de l'Etat. Le ſouhait d'Henri IV s'effectuera ſous Louis XVI, il ne ſouhaitera pas, mais il dira : *il n'eſt aucun de mes Sujets qui ne puiſſe mettre la poule au pot le dimanche.* La Nobleſſe ne dédaignera pas le Commerce, quand il pourra ſe faire noblement & ſans entraves. Qui oſera attaquer la France ; le Roi pourra dire : j'ai autant de ſoldats pour ma défenſe que j'ai de ſujets ; autant de cœurs pour m'aimer, qu'il y a de Français. Quelle jouiſſance ! quel empire que celui de l'union des cœurs, & des cœurs Français ! il n'y aura qu'une ame & un cœur pour ſentir les bontés de ſon Roi, & les bienfaits de ſon immortel Miniſtre : ce ſera le ſiecle d'or qui aura ſuccédé à celui d'airain. Nous approchons du moment déciſif où on va nommer ces Elus ; mais ma jouiſſance n'eſt pas exempte de nuages, la cabale a fait pluſieurs Députés, les mauvais Députés pourront faire de mauvais Elus ; la France pourroit être repréſentée par de faux Français : ce qui me conſole dans mes craintes, c'eſt la pénétration de notre ſage Miniſtre qui les diſtinguera ; ſa ſageſſe les déconcertera ; ils ſe rendront enfin à la Patrie, & deviendront Français.

J. B******.